

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2014
--

Le vingt et un novembre deux mille quatorze à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil du bâtiment annexe de la mairie suite à la convocation qui leur a été adressée le 13 novembre 2014 par Madame le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux ;

Sous la présidence de Madame le maire Pia IMBS

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Philippe KNITTEL, Vincent WAGNER, , Nicolas SOHN Vincent SCHALCK Dany KUNTZ Rémy REUTENAUER

et Mesdames Elisabeth DENILAULER, Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Chantal LIBS, Nadia FRITSCH, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Rose NIEDERMEYER-BODEIN, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI

Remarque ; Mme Chantal LIBS est arrivée au point n° 8.

Membres absents excusés

Absents non excusés

Mme Christelle STURTZ

Membres absents

Après que Madame le maire a vérifié que le quorum est atteint, le conseil désigne à l'unanimité comme secrétaire Monsieur Philippe HARTER.

Avant de commencer les délibérations du conseil municipal, elle annonce les modifications suivantes de l'ordre du jour.

- Les points 2 et 3 présentés au rapport, sont réunis en un seul point le n° 2.
- Les points 15 et 16 sont retirés de l'ordre du jour.

15 Vente de l'immeuble 75 rue de Lingolsheim – approbation du choix de l'acquéreur et autorisation de signer l'acte de vente

et

16 Vente de l'immeuble 26 rue du Lt Lespagnol , approbation du choix de l'acquéreur et autorisation de signer l'acte de vente

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications de l'ordre du jour, il se présente donc ainsi ;

Liste des points à l'ordre du jour

1. Approbation du procès -verbal du conseil municipal du 16 octobre 2014 (Pia)
2. Avis sur le projet de délibération relatif au classement dans le domaine public communautaire des voiries des lotissements « les colombes I et II » - cession à la Communauté urbaine de Strasbourg » des parcelles correspondantes

3. Avis sur le projet de délibération de la Communauté urbaine de Strasbourg relatif à la cession à la CUS de parcelles de voirie restées inscrites au Livre Foncier comme étant propriété de personnes physiques ou morales
4. Viabilité hivernale – autorisation de signer une convention de coopération dans le cadre des opérations de viabilité hivernale entre la communauté urbaine de Strasbourg et la commune de Holtzheim
5. Vente du Hangar rue de la paix à la SCI « LES MAGNOLIAS» - substitution de délibération ; rectification de la désignation.
6. Fixation des tarifs de location de l'espace Marceau
7. Fixation des tarifs de location de la salle de la Bruche
8. Fixation des droits de place
9. Mise en place de nouvelles activités périscolaires – participation des familles
10. Renégociation de cinq emprunts
11. Opérations budgétaires – DBM N°3
12. Autorisation de demander une subvention à la sénatrice Fabienne Keller pour des travaux d'accessibilité de la mairie annexe
13. Mise en œuvre du droit de préemption par la Communauté Urbaine de Strasbourg du bien sis 15 rue de l'école HOLTZHEIM, cadastré SECTION 18 N° 120.
14. divers
15. Informations générales

*_*_*_*_*

1. **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 octobre 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 16 octobre 2014

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------

*_*_*_*_*

2. Avis sur le projet de délibération relatif au classement dans le domaine public communautaire des voiries des lotissements « les colombes I et II » - cession à la CUS des parcelles correspondantes

Madame le Maire expose que dans le cadre de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, il conviendrait de se prononcer sur le projet de délibération de la CUS relatif au classement dans le domaine public communautaire des voiries des lotissements « les colombes I et II » - cession à la CUS des parcelles correspondantes.

Des permis d'aménager ont été délivrés en date du 31 juillet 2007 concernant les lotissements 'Les Colombes 1' et 'Les Colombes 2'. Dans ce cadre, des conventions entre la CUS et la Société Foncière Hugues Aurèle ont été conclues en date du 18 juillet 2007 en application des dispositions de l'article R 315-7 § 2, du Code de l'Urbanisme.

Les dispositions de l'article 4 des dites conventions prévoient que les voiries aménagées dans le cadre des dites conventions seront intégrées dans le domaine public communautaire. Les services techniques de la collectivité ont émis un avis favorable au classement de ces voiries. En conséquence, les voiries ci-dessous peuvent être intégrées au domaine public.

1. le classement dans le domaine public routier de la Communauté urbaine de Strasbourg de tronçons de voie du lotissement «Les Colombes 1» à Holtzheim, à savoir:

- rue des Hérons (tronçon),
- rue des Rossignols (tronçon nord),
- rue des Cygnes,
- rue des Mésanges

2. le classement dans le domaine public routier de la Communauté urbaine de Strasbourg de la voie du lotissement «Les Colombes 2» à Holtzheim, à savoir:

- rue des Cigognes,

3. la cession à l'euro symbolique à la Communauté urbaine de Strasbourg du terrain d'assiette des tronçons de voies concernées, propriété de la « Foncière Hugues Aurèle » à savoir, les parcelles cadastrées comme suit :

Commune de Holtzheim

Section 24 n° 463/2 avec 23 ares 72 centiares

Section 24 n° 464/2 avec 22 ares 5 centiares

Section 24 n° 467/2 avec 10 ares 2 centiares

Section 24 n° 468/2 avec 9 ares 31 centiares

Section 24 n° 475/2 avec 2 ares 74 centiares

Section 27 n° 644/30 avec 10 ares 31 centiares

Section 27 n° 646/2 avec 2 ares 80 centiares

Section 27 n° 652/2 «Nachtweid» avec 26 ares 60 centiares

Section 29 n° 252/43 avec 4 ares 23 centiares

Section 29 n° 253/43 avec 5 ares 16 centiares

Section 27 n° 647 avec 63 centiares et section 27 n° 653 avec 93 centiares.

Entretien ; L'entretien des espaces verts d'accompagnement des voies (S27 n° 647 et 653) seront entretenus par la Commune en attendant leur aménagement par la CUS.

VU le projet de délibération de la Communauté Urbaine de Strasbourg

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

EMET un avis FAVORABLE audit projet de délibération.

PRECISE que toutes les rétrocessions devront avoir lieu en même temps.



A l'unanimité	x	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	Non adoptée
---------------	---	------	--------	------------	---------	-------------

*_*_*_*_*

3. Avis sur le projet de délibération de la CUS relatif à la cession à la CUS de parcelles de voirie restées inscrites au Livre Foncier comme étant propriété de personnes physiques ou morales

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, il conviendrait de se prononcer sur le projet de délibération de la CUS relatif à la cession à la CUS de parcelles de voirie restées inscrites au livre foncier comme étant propriété de personnes physiques ou morales.

Dans le cadre du projet de mise en cohérence foncière du réseau viaire communautaire, au regard de l'avancement des travaux de diagnostic, d'arpentage et de négociations conduites avec les propriétaires privés et personnes publiques concernées, diverses régularisations peuvent être proposées à la validation du Conseil de Communauté.

Depuis plusieurs années des transferts de compétence en matière de voirie ont été opérés entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté urbaine de Strasbourg. Le Département ayant déclassé certains tronçons de voirie du réseau viaire départemental et la Communauté urbaine ayant accepté de les reclasser dans le réseau viaire communautaire.

Aussi, le Département du Bas-Rhin et la Communauté urbaine de Strasbourg se sont rapprochés pour mettre en cohérence la situation foncière de ces voies en transférant à la Communauté urbaine la propriété des parcelles constituant l'assiette des voies dont la compétence lui avait été transférée. (Cette situation est à distinguer de la prochaine mise en place de l'Eurométropole qui aura pour conséquence le transfert à la CUS de compétences relatives à des voiries dont la gestion était jusqu'à présent assurée par le Département).

Les transferts de propriété à réaliser sont effectués sans déclassement préalable, conformément aux dispositions de l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Ces transactions ont été consenties à titre gratuit.

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver les acquisitions des emprises foncières concernées.

les acquisitions de terrains à incorporer dans la voirie publique communautaire

Voies dont la gestion a été transférée à la CUS par le Département du Bas-Rhin depuis plusieurs années. Les parcelles sises ci-après seront cédées, à titre gratuit.

A HOLTZHEIM

Rue de l'Ecole

Section 2 n° 538/244 de 4,61 ares, Lieu-dit : Rue de Wolfisheim, sol
issue de la division de la parcelle Section 2 n° 244 de 56,57 ares Lieu-dit : Rue du Lieutenant Lespagnol, sol

Rue d'Entzheim

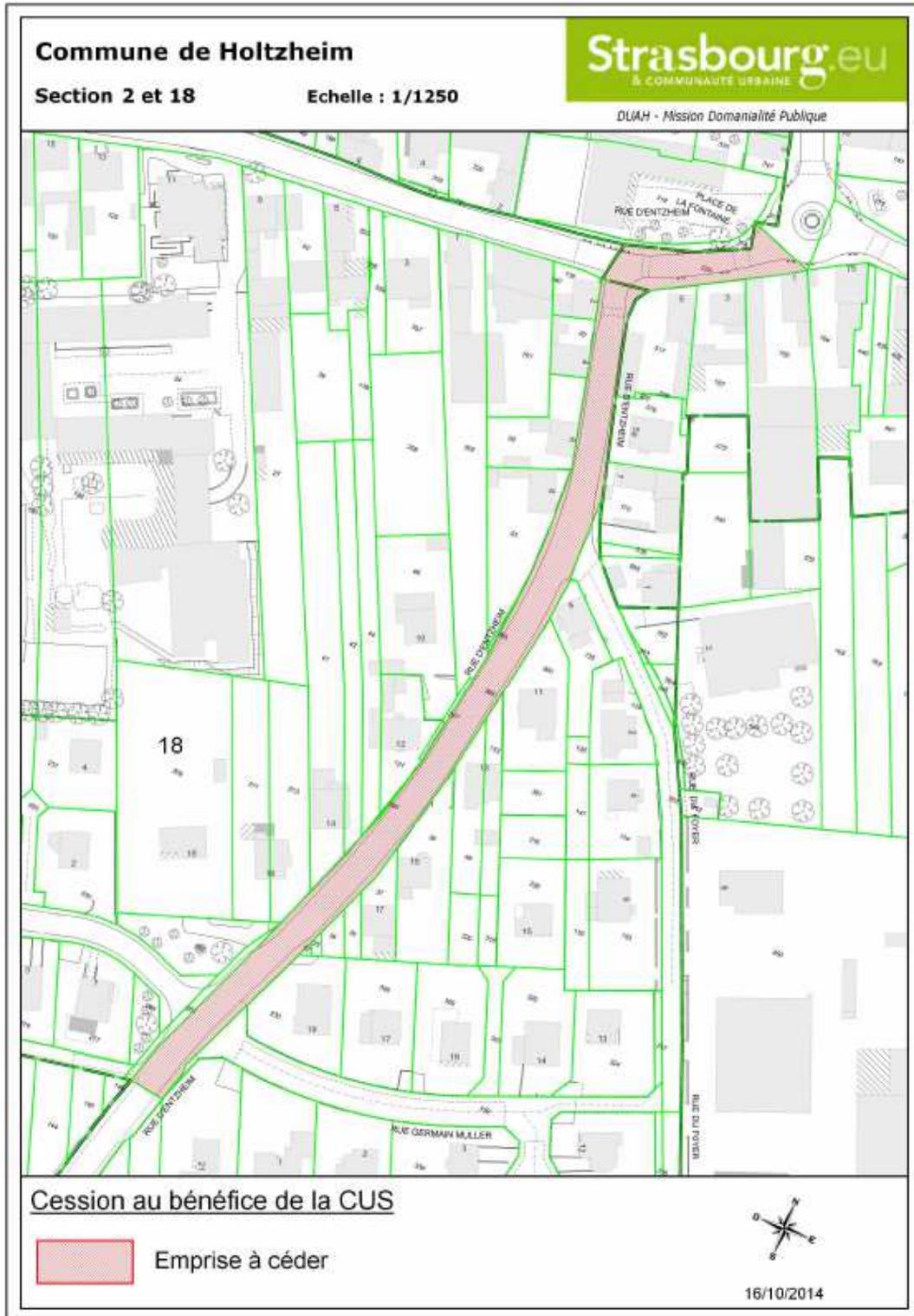
Section 18 n° 369/109 de 22,61 ares, Lieu-dit : Rue d'Entzheim, sol
Issue de la division de la parcelle Section 18 n° 314/109 de 23,05 ares, Lieu-dit : Rue d'Entzheim, sol

Propriété du Département du Bas-Rhin.

VU le projet de délibération de la communauté urbaine de Strasbourg

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal

EMET un avis FAVORABLE audit projet de délibération de la CUS.



A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------

*_*_*_*_*

4. Viabilité hivernale – autorisation de signer une convention de coopération dans le cadre des opérations de viabilité hivernale entre la communauté urbaine de Strasbourg et la commune de Holtzheim

La Communauté urbaine de Strasbourg exerce la compétence de viabilité hivernale. A ce titre, elle définit et coordonne l'ensemble des prestations de viabilité hivernale sur le domaine public communautaire. Ces interventions, pilotées par le service Propreté urbaine, sont réalisées en régie Communautaire, renforcées par des prestataires et des intervenants communaux parmi les 28 communes de la CUS. Cette coopération permet d'augmenter la capacité d'intervention sur le territoire et de renforcer la réactivité de l'action publique.

En vue de consolider l'actuelle participation des services communaux, il est proposé la mise en place d'une convention qui intègre les modalités de mises à disposition de matériel, d'interventions des agents et de défraiements.

Cette convention s'inscrit dans les dispositifs de coopération entre personnes publiques, admises par la jurisprudence et reprises par la directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics.

VU le projet de convention

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention avec la communauté urbaine de Strasbourg.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------	--

*_*_*_*_*

5. Vente du Hangar rue de la paix à la SCI « les magnolias » - substitution de délibération ; rectification de la désignation

Par délibération en date 12 septembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la mise en vente du hangar sis, rue de la Paix, cadastré **section 21 N°71** d'une contenance de 3.07 ares à Monsieur Jolbert, de la société ATSL au prix de 126 000 euros.

Or, Monsieur et Madame JOLBERT souhaitent acquérir ledit bien au nom et pour le compte d'une société civile Immobilière SCI LES MAGNOLIAS dont le siège social est fixé à Holtzheim, 9d rue de l'église.

Par ailleurs, suite à une erreur matérielle, il convient de rectifier la désignation cadastrale du bien.

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal

ACCEPTE de vendre le hangar sis rue de la paix, cadastré **section 24 parcelle 71** d'une contenance de 3,07 ares à la SCI Les Magnolias représentée par Nicolas René JOLBERT et Sylvie née COLOCUCCI au prix de cent vingt six mille euros (126 000 €) ; Acquisition au profit de la "SCI LES MAGNOLIAS", société civile immobilière dont le capital social doit être fixé à 1.000.- € et le siège à HOLTZHEIM (67810) - 9d rue de l'Eglise dûment constituée aux termes de l'acte reçu par Maître CHAPOUTOT, notaire associé à OSTWALD en date du 12 novembre 2014 sous RN° 40.986, devant faire l'objet d'une immatriculation au RCS de STRASBOURG (étant précisé que les Epoux Nicolas JOLBERT / Sylvia COLUCCUCI sont les seuls associés de cette société).

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout autre document y afférent.

Cette délibération se substitue à celle prise en date du 12 septembre 2014.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------	--

*_*_*_*_*

6. Fixation des tarifs de location de l'espace Marceau

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré

Fixe comme suit les tarifs de location de l'Espace Marceau

Espace Marceau

	tarifs 2013		Propositions 2015	
	Résidents	Extérieures	Résidents	Extérieures
Conférences		750	150	200
Spectacles		750	300	500

L'auditorium a une capacité de 96 places assises. Le prix moyen d'un spectacle est de 10 €. Le tarif du régisseur est le Smic horaire pris en charge par la Mairie.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------	--

*_*_*_*_*

7. Fixation des tarifs de location de la salle de la Bruche

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré

Fixe comme suit les tarifs de location de la salle de la Bruche

Salle de la Bruche

Lieu	tarifs 2013		Propositions 2015	
	Résidents	Extérieures	Résidents	Extérieures
Salle Montaigne	320	534	640	1070
Salle Wado Kai	130	244	250	500
Salle Mozart	76	152	150	300
Salle Beethoven	130	244	250	500
Cuisine	168	229	230	460
Bar	16	46	30	90
Bar + Hall	80	152	160	320
Forfait complexe	595	1067	1050	2100
Couverts	0,5	0,5	0,5	0,5
Sono	30	30	30	60
Parquet de danse	pm	pm	150	200
Frais d'électricité	46	46	inclus	inclus
Réunion sociétés privées	91	91	50 €/heure	
Tarif horaire loisirs et sports pro	10	15	10	15
	Exposition			

	Résidents	Extérieures	Résidents	Extérieures
Salle Montaigne	122	pm	640	1070
Salle Wado Kai	76	pm	250	500
Salle Mozart	30	pm	150	300
Salle Beethoven	30	pm	250	500
Forfait complexe	pm	pm	1050	2100

GRATUITE

- La salle est mise à disposition gracieusement pour les manifestations à but humanitaire
- Manifestations d'ordre caritatif ; association embellissement de l'église, conseil de fabrique, CCAS, paroisse protestante.
- Autre gratuité ; amicale des sapeurs-pompiers , commission culturelle, commission des jeunes
- Assemblée générale des associations locales, Lion's Club et chorale Ste Cécile

Les associations bénéficieront d'une location gratuite par an. Les locations suivantes leur seront facturées pour un forfait de 200 euros par manifestations (charges comprises) majoré d' une location de 0.50 euros par participant pour la mise à disposition des couverts.

TRI SELECTIF

Tri non fait 50 euros

Tri mal fait 25 euros

Journée de préparation des locaux

- Facturation à la demi-journée pour le quart du prix de location journalière

NETTOYAGE DE LA SALLE

- Le locataire est tenu de rendre les locaux dans le même état de propreté et sans dégradation de matériel à la fin de l'occupation.

Si l'état de propreté n'est pas satisfaisant , la mairie facturera au locataire le coût du nettoyage (entreprise extérieure ou régie)

Si des dommages sont constatés, la mairie facturera au locataire le montant des réparations ou des remplacements du matériel.

Une limite horaire pourra être décidée par la Commune au cas par cas.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------

*_*_*_*_*

8. Fixation des droits de place

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré

FIXE comme suit les tarifs de droits de place

	tarifs 2013		Propositions 2015	
			Résidents	extérieurs
Marchands ambulants	25	25	25	25
Chalets marché de Noël	pm	pm	30	30
Cirque	30	30	30	30
occupation annuelle			350	350

Messti

	tarifs 2013	Propositions 2015
Grand manège	120	120
Manège	50	50
Stand	50	50

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------	--

*_*_*_*_*

9. Mise en place de nouvelles activités périscolaires – participation des familles –

Dans le cadre de la réforme relative à l'organisation du temps scolaire, la municipalité de Holtzheim propose aux élèves de l'école élémentaire, à partir du 05/01/2015 et pour le reste de l'année scolaire, plusieurs activités périscolaires, présentées dans le tableau ci-dessous :

Lettre de l'activité	Activité	Intervenant(e)	Jour
A	Alsacien (découverte à travers des histoires racontées en dialecte ou par des chansons et des jeux...)	Mme Weiss + Mme Sturtz	Lundi
B	Initiation au rugby (jeux ludiques ...)	Mme. Kitsoukou	Lundi
C	La récup' des p'tits bouts (peinture sur matériaux de récupération...)	Mme Oberlé	Mardi
D	Le petit jardinier (semis, fabrication de panneaux ...)	Mme Hildenbrand	Mardi
E	Jeux en folie (jeux de société, jeux d'extérieur...)	Mme Eberhardt	Mardi
F	A la découverte de l'Afrique (art africain, correspondance...)	Mme Kale	Jeudi
G	Sculpture et moulage	Mme Lang	Jeudi
H	Les noeuds du matelot (fabrication de noeuds, histoire de la marine...)	Mr Landon	Vendredi
I	Street Art (relooker les murs de la salle d'arts plastiques en peignant des « fresques murales »...)	Mr Suzan	Vendredi

Ces activités ne sont pas obligatoires, elles sont basées sur le volontariat, mais soumises à inscription

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE de fixer la participation des familles à dix euros (10 €) par trimestre.
AUTORISE Madame le maire à signer les conventions avec les intervenants extérieurs.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------	--

*_*_*_*_*

10. Renégociation de cinq emprunts

Monsieur le Président de la commission des finances expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la diminution des frais financiers de la commune, il a sollicité le Crédit Mutuel Horizon afin de restructurer une deuxième partie de la dette communale.

Le crédit mutuel a donné son accord pour le réaménagement de 5 Prêts pour un capital résiduel de 1 464 643,69 au 1^{er} octobre 2014.

Montant initial de l'emprunt	Dette au 1 ^{er} octobre 2014	Durée initiale	Durée restante	Ancien taux	Nouveau taux proposé fixe
2010- rénovation thermique des écoles + restructuration annexe mairie					
270 000,00	230 422,01	10	8,8	4,15	3,50
2009 - acquisition 75 rue de Lingolsheim					
105 000,00	69 308,28	12	7,8	4,00	3,50
2011 - restructuration et extension de l'école maternelle					
859 000,00	785 077,32	20	17,8	5,00	3,95
2012 - extension école maternelle					
50 000,00	42 670,71	10	8,8	4,15	3,50
2013 - consolidation ligne de trésorerie - opérations immobilières					
350 000,00	337 165,37	15	14,8	4,15	3,65

Monsieur Kuntz rappelle que la moyenne des taux était de l'ordre de 4 à 5 % sur une durée moyenne de 9 années. Le Crédit Mutuel propose un taux fixe de 3,50 à 3,95 % en fonction des prêts.

OUI les explications de Monsieur Dany KUNTZ

Madame le maire propose de restructurer ces cinq emprunts .

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal

DECIDE de restructurer les 5 emprunts ci-dessus aux conditions suivantes ;

Contrat de crédit n°	10 278 01226 00016152114
Objet	Rénovation thermique des écoles + restructuration mairie annexe
Montant total	270 000
Montant restant	230 422,01
Nouveau taux FIXE	3,50
Intérêt du crédit	35 865,66
Taux Effectif Global par trimestre	0,87 %
Modalités de Remboursement	A compter de l'échéance du 31 décembre 2014 Le crédit est à remboursement constant
Périodes d'amortissement	Echéances ; payables le dernier jour de chaque trimestre. Amortissement du crédit ; en 33 échéances successives de 8 069,32 € chacune, cotisation éventuelle de l'assurance des emprunteurs comprise. Les modalités de remboursement et la composition des échéances en capital et intérêts ressortent du tableau d'amortissement ;

Contrat de crédit n°	10 278 01226 00016152126
Objet	Acquisition 75 rue de Lingolsheim
Montant total	105 000
Montant restant	69 308,28
Nouveau taux FIXE	3,50
Intérêt du crédit	9 466,17
Taux Effectif Global par trimestre	0,87 %
Modalités de Remboursement	A compter de l'échéance du 31 décembre 2014 Le crédit est à remboursement constant
Périodes d'amortissement	Echéances ; payables le dernier jour de chaque trimestre. Amortissement du crédit ; en 29 échéances successives de 2 716,36 € chacune, cotisation éventuelle de l'assurance des emprunteurs comprise. Les modalités de remboursement et la composition des échéances en capital et intérêts ressortent du tableau d'amortissement ;

Contrat de crédit n°	10 278 01226 00016152128
Objet	Restructuration et extension de l'école maternelle
Montant total	859 000
Montant restant	785 077,32
Nouveau taux FIXE	3,95
Intérêt du crédit	301 332,13
Taux Effectif Global par trimestre	0,98 %
Modalités de Remboursement	A compter de l'échéance du 31 décembre 2014 Le crédit est à remboursement constant
Périodes d'amortissement	Echéances ; payables le dernier jour de chaque trimestre. Amortissement du crédit ; en 69 échéances successives de 15 745,06 € chacune, cotisation éventuelle de l'assurance des emprunteurs comprise. Les modalités de remboursement et la composition des échéances en capital et intérêts ressortent du tableau d'amortissement ;

Contrat de crédit n°	10 278 01226 00016152129
Objet	extension de l'école maternelle
Montant total	50 000
Montant restant	42 670,71
Nouveau taux FIXE	3,50
Intérêt du crédit	6 641,77
Taux Effectif Global par trimestre	0,87 %
Modalités de Remboursement	A compter de l'échéance du 31 décembre 2014 Le crédit est à remboursement constant
Périodes d'amortissement	Echéances ; payables le dernier jour de chaque trimestre. Amortissement du crédit ; en 33 échéances successives de 1 494,32 € chacune, cotisation éventuelle de l'assurance des emprunteurs comprise. Les modalités de remboursement et la composition des échéances en capital et intérêts ressortent du tableau d'amortissement ;

Contrat de crédit n°	10 278 01226 00016152130
Objet	Consolidation ligne de trésorerie - opérations immobilières
Montant total	350 000
Montant restant	337 165,37
Nouveau taux FIXE	3,65
Intérêt du crédit	96 753,15
Taux Effectif Global par trimestre	0,91%
Modalités de Remboursement	A compter de l'échéance du 31 décembre 2014 Le crédit est à remboursement constant

Périodes d'amortissement	Echéances ; payables le dernier jour de chaque trimestre. Amortissement du crédit ; en 57 échéances successives de 7 612,60 € chacune, cotisation éventuelle de l'assurance des emprunteurs comprise. Les modalités de remboursement et la composition des échéances en capital et intérêts ressortent du tableau d'amortissement ;
--------------------------	---

Madame le Maire est autorisée à signer les avenants.

Sur les bases précitées et conditions générales du contrat de prêt.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------	--

*_*_*_*_*

11. Opération budgétaire - DBM 3

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

VU le budget primitif 2014 et les décisions modificatives

- En section de fonctionnement

DEPENSES

VOTE une dépense supplémentaire de sept mille trois cent quarante euros (7 340 €) au compte 6574 « participation périscolaire)

VOTE une dépense supplémentaire de trois mille euros (3 000€) au compte 614 « charges locatives »

VOTE une dépense supplémentaire de dix-sept mille neuf cent quarante euros (17 940 €) au compte 23 virement à la section d'investissement.

RECETTE

DIMINUE le compte 7478 « participation CAF » de 4 700 € (quatre mille sept cent euros)

VOTE une recette supplémentaire de 32 980 € (trente deux mille neuf cent quatre-vingt euros) au compte 77 88

Une décision modificative n° 4 sera soumise au conseil municipal le 12 décembre 2014 après paiement des dernières factures.

- En section d'investissement

DEPENSES

VOTE une dépense supplémentaire de 8 990 € (huit mille neuf cent quatre-vingt-dix euros) au compte 1641

VOTE une dépense supplémentaire de 410 920 € (quatre cent dix mille neuf cent vingt euros) au compte 166

VOTE une dépense supplémentaire de 1 464 700 € (un million quatre cent soixante quatre mille sept cent euros) au compte 166

DIMINUE le compte 2051 -109 « site mairie » de 2 500 € (deux mille cinq cent euros)

DIMINUE le compte 21318-142 « réserve travaux nouveau presbytère » de 1 000 euros (mille euros)

DIMINUE le compte 2128-138 « biodiversité » de 2 000 € (deux mille euros)

DIMINUE le compte 2138-153 « hangar rue de la paix » de 1 000 € (mille euros)

VOTE une dépense supplémentaire de 1 700 € (mille sept cent euros) au compte 2158-134 « équipement salle de la Bruche »

VOTE une dépense supplémentaire de 3 000 € (trois mille euros) au compte 21318-128 « salle de la Buche »

DIMINUE le compte 21318-155 de 1 000 € (mille euros)

RECETTES

VOTE	une recette supplémentaire de 17 940 € (dix sept mille neuf cent quarante euros) au compte 21 « virement de la section de fonctionnement »
DIMINUE	le compte 1383 de 4 750 euros (quatre mille sept cent cinquante euros)
DIMINUE	le compte 24 de 33 000 euros (trente trois mille euros)
VOTE	une recette supplémentaire de 26 000 € (vingt six mille euros) au compte 24
VOTE	une recette supplémentaire de 410 920 euros (quatre cent dix mille neuf cent vingt euros) au compte 166
VOTE	une recette supplémentaire de 1 464 700 (un million quatre cent soixante quatre mille sept cent euros) au compte 166

FONCTIONNEMENT dépenses			FONCTIONNEMENT recettes		
compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
6574	Périscolaire – ouvertures petites vacances	7 340	7478	Périscolaire CAF	-4 700
614	Location décoration de Noël	+ 3 000	7788	Vente ter impasse des pigeons	+ 32 980
023	Virement investissement	+ 17 940			
	Total	28 280			28 280

investissement dépenses			Investissement recettes		
compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
1641	Remb par anticipation des emprunts	+8 990			
166	Renégociation n° 1 emprunt	410 920	21	Virement de fonctionnement	17 940
166	Renégociation n° 2 emprunt	1464700	1383	Subvention conseil général revêtement sol Salle Bruche	-4750
2051-109	Site mairie	-2 500	24	Vente de terrain impasse de pigeons	-33000
21318-142	Nouveau presbytère réserve travaux	-1000	24	Vente hangar rue de la paix	+ 26 000
2128-138	Biodiversite	-2000	166	Renégociation n° 1 emprunt	410 920
2138-153	Hangar rue de la paix	-1000	166	Renégociation n° 2 emprunt	1464700
2158-134	Salle de la Bruche – plaques de cuisson	+ 1700			
21318-128	Salle de la Bruche – portes et seuil	+ 3000			
21318-155	Maison de la restauration- réserve travaux	-1000			
Total		1 881 810			1 881 810

Au 21 novembre 2014, le budget s'équilibre à deux millions quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt euros (2 084 880 €) en recettes et en dépenses de fonctionnement et à deux millions neuf cent trente et un mille cent cinquante euros (2 931 150 €) en recettes et en dépenses d'investissement.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------	--

*_*_*_*_*

12. Autorisation de demander une subvention à la sénatrice Fabienne Keller et à l'ETAT pour des travaux d'accessibilité de la mairie annexe

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de sa réserve parlementaire, la sénatrice Fabienne KELLER soutient les projets d'accessibilité aux bâtiments communaux. L'Etat y participe également dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Elle propose de demander une participation financière à la sénatrice et à l'Etat dans le cadre de la réalisation d'une rampe permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la mairie annexe.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

APPROUVE le projet d'aménagement d'une rampe permettant l'accessibilité de la mairie annexe aux personnes à mobilité réduite.

AUTORISE les travaux

DRESSE comme suit le plan de financement

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux fondation et bétonnage HT	6 250,00	Montant de la subvention parlementaire	1 800,00
Fourniture et pose garde-corps métallique HT	3 210,00	DETR Etat (30 %)	2 838,00
HT	9 460,00	Autofinancement	6 714,00
TVA	1 892,00		
TOTAL	11 352,00	TOTAL	11 352,00

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------	--

*_*_*_*_*

13. Mise en œuvre du droit de préemption par la Communauté Urbaine de Strasbourg du bien sis 15 rue de l'Ecole - HOLTZHEIM, cadastré SECTION 18 n°120 (DIA)

Madame le Maire expose aux membres que la commune a réceptionné en date du 14 octobre 2014, une déclaration d'intention d'aliéner relative au bien sis 15 rue de l'école à HOLTZHEIM, cadastré SECTION 18 N° 120 de 4.57 ares.

Le prix de vente du bien s'élève à quatre-vingt-dix mille euros (90 000 €) dont inclus deux mille euros (2 000€) pour le mobilier.

En effet, en raison du développement démographique de la commune, il incombe à la municipalité de prévoir l'extension des équipements scolaires et périscolaires. La proximité dudit bien s'y prête.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

SOLLICITE la Communauté Urbaine de Strasbourg à l'effet de mettre en œuvre le droit de préemption. Celui-ci est exercé en vue de l'agrandissement des structures actuelles destinées à l'enfance d'une manière générale, à savoir : les écoles, les activités périscolaires.. L'objectif poursuivi par la commune s'inscrit dans le cadre des travaux du PLUc engagés avec les services de la Communauté Urbaine de Strasbourg par une volonté de classer le bien dans une zone urbaine spécifique UE destinée à accueillir des équipements publics, dont notamment une nouvelle structure destinée à l'agrandissement des établissements destinés à l'enfance.

La commune

S'ENGAGE à racheter ledit bien à la Communauté Urbaine de Strasbourg aux mêmes conditions financières que la préemption, majoré des frais d'actes notariés.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération immobilière.



A l'unanimité	Pour	21	Contre	1	Abstention	1	Adoptée	X	Non adoptée
---------------	------	----	--------	---	------------	---	---------	---	-------------

*_*_*_*_*

14. Divers

La proposition de ventes des deux biens situés 75 rue de Lingolsheim et 26 rue du Lt Lespagnol n'ont pas trouvé d'acquéreur pour l'instant. Une personne a posé sa candidature pour l'immeuble 75 rue de Lingolsheim mais des conditions d'accès sont à revoir par rapport au petit chemin emprunté à l'arrière du foyer.

15. Informations générales

Le policier municipal ; 1 agent a été trouvé

Il sera partagé dans son emploi du temps entre 3 communes, Holtzheim 50 % du temps , Oberschaeffolsheim et Achenheim chacune 25%. Une mutualisation des moyens sera mise en place et une convention sera signée entre les 3 communes. Il est présent à la séance, se nomme Adrien FORESTIER, actuellement en poste à Bischheim, il sera disponible pour le mois de janvier. Il faudra envisager le partage du coût de la voiture , des vêtements, de l'arme, du téléphone. Nous souhaitons sa présence lors des manifestations, son emploi du temps sera donc flexible.

Villes et villages fleuris ; les 4 fleurs ont été maintenues au vu du 0 phyto, du compostage, du logo 3 libellules.

Conseil des aînés ; une réunion aura lieu le 4 décembre pour envisager le programme de l'année prochaine

La banque alimentaire aura lieu les 28 et 29 novembre avec la participation des élus.

Le conseil municipal des enfants se réunira le 12 décembre

Les assistantes maternelles se retrouveront le 9 décembre au périscolaire pour faire le point, discuter au sujet des mini crèches et relais assistantes maternelles pour 2015.

La commission voirie se rencontre également, toujours à l'étude de solutions.

La réunion publique des quartiers Colombes a rassemblé 80 à 100 personnes, on y a parlé de haut débit, de sens de circulation, de qualité de vie.

Le 5 novembre ; les présidents d'associations ont pu rencontrer MP conseils – voir les projets pour la salle de la bruche, on les a sensibilisé à l'enveloppe budgétaire.

En ce qui concerne le personnel communal les fiches de postes sont en cours d'établissement pour chacun, cela fera ensuite l'objet d'une rencontre et d'un document co-signé

Les associations ont répondu à nos demandes de PV des assemblées générales et de comptes financiers. ; elles bénéficieront de gratuité pour l'occupation de la salle de la Bruche.

Le 29 novembre - ; rencontre avec la délégation Ukrainienne – pose de gerbe devant la stèle.

Fête de Noël - Marché de Noël – les inscriptions sont en cours pour le repas proposé au foyer St Laurent

Formation des élus, possibilité de faire des formations avec IPAG, formulaires à retourner à Christelle.